

pas se débiter dans la librairie.
D'autre part mon libraire me dit
que ses envois de livres pour Paris
souffrent souvent des avaries par
la négligence avec laquelle les dou-
aniers les referment après les avoir
examinés.

Ne pourriez vous pas, M. Steiner
un ordre de la Direction des douanes
pour le poste de Viersch, portant que
ces caisses doivent être seulement
fêlées devenues par de la donation du
Baron Schilling une propriété de
l'Institut Royal.

plombées pour ensuite être exami-
nés à Paris. Si cela peut s'arran-
ger, je vous prie de m'envoyer une
copie de cet ordre pour la joindre
à la déclaration du contenu des
caisses. En attendant j'en ai aux com-
missionnaires à Solence (M. M. Steine-
bach et Leroy) de les garder jusqu'à